



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 09 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 03 octobre 2025 s'est réuni à la mairie de Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Bertrand AFFILÉ, Dominique TALLEDEC, Farida REBOUH, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Guylaine YHARRASSARRY, Nelly LEJEUSNE, Michelle DEQUIDT, Séverine SANCEREAU, Marie-Line RABILLER

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Matthieu ANNEREAU, Annick VAILLANT, Valérie AUDEGOND, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Martine LE BAIL

ÉTAIT ABSENT :

Eric BAINVEL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2025-10-43

OBJET : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DE SANTÉ DES NANTAIS ET HERBLINOIS - APPEL A PARTENARIAT « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ » - APPROBATION

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20251015-202510431-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/10/2025
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2025-10-43

OBJET : FAVORISER L'ACCES AUX DROITS DE SANTÉ DES NANTAIS ET HERBLINOIS - APPEL A PARTENARIAT « COMPLÉMENTAIRE SANTÉ » - APPROBATION

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Dans le cadre d'une politique municipale volontariste visant à favoriser l'accès aux droits de santé, la Ville de Saint Herblain a mis en place dès 2021 un dispositif se déclinant en 3 types d'interventions distinctes mais cumulables :

- Proposer un diagnostic « couverture santé » et soutenir les démarches d'accès aux droits,
- Apporter une information neutre dans le choix d'une complémentaire,
- Proposer des contrats de mutuelles partenaires à prix modéré,

Cette offre de services prend appui sur une collaboration avec la CPAM de Loire-Atlantique et des mutuelles ou assureurs qui se positionnent dans le cadre d'un appel à partenariat.

Suite au lancement de l'appel à partenariat en 2021, cinq acteurs avaient été retenus : la MCRN, Groupama, MBA Mutuelle, AESIO Mutuelle et Mutualia, ce qui permettait de proposer à tout Nantais et à tout Herblinois, sans conditions de ressources, 15 formules différentes de complémentaire santé pour trouver la plus adaptée à leur situation budgétaire, familiale et à leurs besoins de soins.

Ces années d'expérience ont montré que ce dispositif a trouvé son public en touchant notamment le public en précarité (travailleurs pauvres, retraités à bas revenus, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée) et les seniors. Ainsi, plus de 1500 foyers ont bénéficié d'informations, et si besoin d'un accompagnement, pour accéder à l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS) de la CPAM puis à la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) qui l'a remplacée.

De nombreuses évolutions au cours de ces dernières années ont influencé les partenariats avec les complémentaires santé :

- L'obligation pour toute entreprise depuis le 1er janvier 2016 de proposer une mutuelle collective à ses salariés,
- La Complémentaire Santé Solidaire (CSS),
- La mise en place du 100 % santé pour les équipements optiques, dentaires et appareillages auditifs.

Aujourd'hui l'environnement semble se stabiliser. La CSS et le 100 % Santé offrent une protection renforcée. Néanmoins, dans un contexte d'inflation, il apparaît essentiel de poursuivre un partenariat qui permet aux nantais et herblinois les plus fragilisés de maintenir leur accès à une couverture santé de qualité.

Afin de garantir une offre toujours plus attractive et évolutive, il est demandé que les formules proposées par les organismes de mutuelle soient actualisées chaque année.

Afin de poursuivre cette dynamique visant à favoriser l'accès aux droits de santé et à une complémentaire santé de qualité, adaptée aux besoins des herblinois, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'un deuxième appel à partenariat auprès d'acteurs proposant un produit de complémentaire santé, à l'appui du règlement de consultation (cf. annexe 1).

Une convention de groupement définissant les modalités de fonctionnement entre les deux collectivités et désignant le CCAS de Nantes comme pilote du projet est également proposée ce jour à votre approbation.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS :

- d'approuver le lancement d'un nouvel appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,
- d'approuver le règlement de participation à l'appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,
- d'autoriser le Président du CCAS ou son représentant à signer la convention de groupement de l'appel à partenariat « Favoriser l'accès aux droits de santé des nantais et herblinois »,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,
Le Président du C.C.A.S.

Bertrand AFFILÉ

Reçu en préfecture de Nantes le 15/10/2025
Publié le 17/10/2025